

28 novembre 2019

Accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne relatif à la reconnaissance des sociétés mutualistes régionales wallonnes, de la Caisse Auxiliaire Assurance Maladie-Invalidité et de la Caisse des soins de santé de HR-rail en qualité d'organismes assureurs wallons pour le compte de la Communauté française

<http://reflex.raadvst-consetat.be/reflex/pdf/Mbbs/2019/06/17/141958.pdf>

Namur, le 28 novembre 2018.